Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260924-2026_C_160-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-160 **Séance du 24 septembre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle intergénérationnelle de Baguer-Pican, sous la Présidence de Louis THEBAULT, 1er Vice-Président, le Président étant empêché.

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Samuel CANTO – Jean-Marie GAZENGEL - Véronique BOSSARD-SANGUY - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - Paul SALARDAINE (Dol de Bretagne) - Marilyne TRECAN - Héloïse MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Sylvie COMMEREUC - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Sylvie RAMÉ-PRUNAUX (Epiniac) - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON (Saint-Broladre) - Carole CERVEAU - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Philippe PERENNES - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – René TRELLU (Sains) - Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusés : François MAINSARD (procuration à Louis THEBAULT) - Françoise MOUCHEL (procuration à Charlotte GREGOIRE) - Emmanuelle DE BEAUCORPS (procuration à Jérôme DOLBOIS)– Janine LEJANVRE (suppléant indisponible, procuration à André DAVY) - Thierry BOURGEAULT (procuration à Sylvie RAMÉ-PRUNAUX) - Axel ROUSSEL (procuration à Héloïse MORIN)

Secrétaire de séance : **André DAVY**

Convocation en date du 16 septembre 2026

Pôle Technique et Environnement – Service Environnement - Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) - Approbation du Rapport annuel 2025 du Délégataire VEOLIA/1.2 délégation de service public

VU l'arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1411-3 qui stipule que « le délégataire produit chaque année, avant le 1er juin, à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. (…). Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte »,
VU la délibération n°2020-98 en date du 18/06/2020 par laquelle la Communauté de communes du Pays de Dol de Bretagne et de la Baie du Mont Saint-Michel décidait de confier la concession du SPANC à VEOLIA pour une durée de 8 ans à compter du 01/07/2020,

CONSIDERANT le rapport annuel produit par VEOLIA pour l'année 2025,

VU l'avis favorable du Bureau en date du 15 septembre 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente déléguée à l'environnement,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS,
DECIDE

- DE PRENDRE acte du rapport annuel du délégataire du SPANC établi par VEOLIA pour l'année 2025.

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260924-2026_C_160-DE

Date de publication, le 25 septembre 2026,
Certifié exact,

Le Secrétaire de séance
André DAVY

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 25 septembre 2026,

Pour Le Président empêché,
Le 1er Vice-Président,
Louis THEBAULT

Communauté de Communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St-Michel
Synergy8 – PA Les Rolandières – 17 rue de la Rouelle - 35120 Dol de Bretagne
Tél : 02.99.80.90.57 – info@ccdol-baiemsm.bzh